

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2021**

**PROCÈS-VERBAL** d’une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité d’East Hereford tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil mercredi, le 15 décembre 2021, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre le Maire, monsieur Benoît Lavoie, les conseillers suivants :

Linda McDuff	siège 1
Bernard Roy	siège 2
Vacant	siège 3
Maryse Dubé	siège 4
Richard Dubé	siège 5
Vacant	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-Ève Breton est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Après avoir constaté le quorum, le Maire déclare la séance ouverte à 19 h.

**2. ACCEPTATION DE L’ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire fait la lecture de l’ordre du jour ci-dessous reproduit.

**Résolution 21-12-210**

Il est proposé par le conseiller Richard Dubé ,  
appuyé par la conseillère Linda McDuff ,

D’accepter l’ordre du jour de la présente séance qui est le suivant :

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l’ordre du jour;
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l’exercice financier 2022;
4. Adoption du programme triennal d’immobilisation ;
5. Période de questions portant uniquement sur les points du présent

- ordre du jour;  
6. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal doit, entre le 15 novembre et le 31 décembre de chaque année, adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget doit prévoir des revenus égaux aux dépenses qui y figurent;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Résolution 21-12-211**

Il est proposé par la conseillère Maryse Dubé ,  
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

**QUE** le budget pour l'exercice financier 2022 de la municipalité d'East Hereford, prévoyant des dépenses au montant de 598 131.52 \$ et des revenus pour un montant équivalent soit et est adopté, le tout mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

4. **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

**ATTENDU QUE** le programme triennal d'immobilisations doit être adopté pour les prochaines années;

**Résolution 21-12-212**

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,  
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

**D'accepter** le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-Ève Breton, le tout mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES POINTS DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR**

Madame Maryse Audet est présente, différentes questions d'ordre général sont posées.

6. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la levée de la séance extraordinaire à 19 h 28.

---

Benoît Lavoie, maire

---

Marie-Ève Breton, directrice générale  
et secrétaire-trésorière